

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

UNE STRATÉGIE LOCALE AU SERVICE DE LA SANTÉ DES POPULATIONS

4 AXES STRATÉGIQUES | 11 OBJECTIFS | 27 ACTIONS | 2020-2024

AXE 1 : PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ

OBJECTIFS :

- | Développer les comportements favorables à la santé et les compétences psychosociales de la population
- | Renforcer les actions de prévention dans le champ de la santé mentale
- | Améliorer la prévention et l'accompagnement des victimes de violences

ACTIONS :

1. Former au développement des compétences psychosociales
2. Sensibiliser le public sur la nutrition et promouvoir l'activité physique
3. Prévenir les addictions et le mal-être des jeunes par les pairs
4. Développer l'offre d'accueil, d'écoute, d'orientation des jeunes et de leurs parents
5. Faciliter l'accès au dépistage des cancers
6. Mobiliser autour des semaines d'information sur la santé mentale
7. Sensibiliser à la prévention du suicide
8. Constituer un réseau de professionnels autour des violences intrafamiliales à tous âges de la vie

AXE 2 : ACCÈS À UN ENVIRONNEMENT SAIN ET DE QUALITÉ

OBJECTIFS :

- | Favoriser l'amélioration de l'habitat notamment pour les personnes en situation de précarité
- | Poursuivre les actions visant à améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur

ACTIONS :

9. Développer l'articulation entre Contrat Local de Santé et Programme Local de l'Habitat
10. Mettre en place un guichet unique de l'habitat
11. Sensibiliser le grand public à la qualité de l'air intérieur
12. Former des élus et des agents sur la qualité de l'air
13. Sensibiliser des professionnels de santé à la qualité de l'air intérieur dans le cadre de leurs pratiques professionnelles

AXE 3 : ACCÈS AUX SOINS

OBJECTIFS :

- | Améliorer la coordination des acteurs du soin et le lien ville-hôpital pour éviter les ruptures de parcours
- | Proposer des parcours pluriprofessionnels autour des patients fragiles en répondant aux besoins identifiés sur le territoire
- | Favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé sur le territoire et soutenir les démarches de regroupement afin de maintenir l'attractivité

ACTIONS :

14. Améliorer la coordination des acteurs du soin, du médico-social et du social, via la mise en place du Dispositif d'Appui à la Coordination
15. Inciter au développement de la télémédecine et à la mise en place de systèmes d'information partagés
16. Développer des interventions avancées de Centre Médico Psychologique au sein de la Maisons de Santé Pluriprofessionnelles
17. Améliorer l'accès aux soins des publics en situation de fragilité par le développement de « l'aller-vers »
18. Maintenir les personnes âgées sur leur lieu de vie par une meilleure coordination entre les professionnels
19. Renforcer et améliorer le dépistage et la prise en charge des déficits ou handicaps chez les enfants
20. Développer une politique d'accompagnement à l'installation à l'échelle du territoire
21. Renforcer le maillage territorial en dispositifs d'exercice coordonné (Maison de Santé Pluriprofessionnelle, Communauté Professionnelle Territoriale de Santé...) et accompagner leur développement

AXE 4 : PERSONNES VULNÉRABLES ET LEURS AIDANTS

OBJECTIFS :

- | Repérer les situations de vulnérabilité
- | Améliorer l'inclusion dans la cité des personnes en situation de handicap et des personnes en souffrance psychique
- | Renforcer le soutien aux aidants non professionnels

ACTIONS :

22. Former des intervenants à domicile sur l'accompagnement des personnes âgées présentant des troubles en santé mentale
23. Mettre en place un outil commun visant le repérage des situations de vulnérabilité
24. Mettre en place une coordination locale des acteurs de la prévention de la perte d'autonomie
25. Former des acteurs à l'accueil du public en situation de handicap
26. Améliorer l'accès aux offres de répit via notamment la communication sur l'existant
27. Former des aidants à l'accompagnement des proches de personnes âgées et de personnes en situation de handicap